



Flash infos

Information à tous les personnels de l'OFB

Formation Spécialisée du 09/12/2025

La dernière FS programmée de l'année, deux choses importantes à retenir :

- ✚ Si votre cas est évoqué en cellule de veille, cela ne doit pas engendrer pour vous un arrêt complet de votre avancement, ce n'est pas une raison valable... Disons que le Sne-FSU le savait, mais il semble que certains directeurs-trices l'ignoraient..
- ✚ Le directeur général engage l'établissement à accompagner les agents dans leurs changements de postes, lors de leur carrière dans l'établissement. Le Sne-FSU a l'impression que ce n'est pas trop le cas... Même si nous connaissons déjà quelques situations, n'hésitez pas à nous faire remonter votre situation...

Actualisation du document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) :

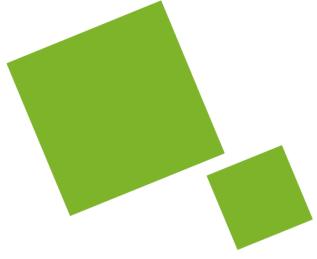
Les organisations syndicales (OS) votent pour à l'unanimité. Les discussions ont porté notamment sur les des TE exerçant des missions d'IE du permis de chasser, et de la brigade grands prédateurs. En effet, leurs directions ne leur laissent souvent pas de temps pour effectuer des missions de police nécessaires et pourtant obligatoires au maintien de leurs compétences. Résultat... ceux-ci ne sont plus formés au TIP, ne font pas de police sur leurs missions, mais sont confrontés à des personnes armées. Par ailleurs, un rapport de l'INRS sur le bruit, doit être rendu au mois de janvier. Ce sera l'occasion de mettre en œuvre les prescriptions pour les femmes enceintes pour le risque bruit pour l'enfant porté.

Avancement du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) 2025 et perspective pour 2026 :

Les OS votent pour à l'unanimité, en rappelant que c'est bien un projet sur un an... Les thématiques approfondies :

Formation électrique et habilitation électrique à ne pas confondre, l'habilitation est du ressort de l'employeur qui dit ce que l'agent peut ou ne pas faire et donc c'est bien lui qui signe l'habilitation électrique. Le sujet concerne notamment les pêches électriques et les agents techniques qui interviennent sur les bâtiments.

Pour les risques chimiques : module spécifique en e-learning. Sont conservés les modules concernant les visites médicales et le stockage.



Travail isolé : Une fiche réflexe sera présentée à la formation spécialisée de Mars 2026. On entend par travail isolé une personne qui agit seule par contrainte ou un groupe qui peut être isolé par les difficultés d'accès à la communication pendant une mission ...

Risque zoonoses et pandémies : la campagne de vaccination propose une vaccination contre la grippe saisonnière mais ne protège pas de la grippe aviaire, elle permet d'éviter les combinaisons avec d'autres virus. Le Sne-FSU demande à élargir le risque zoonoses aussi CITES et faune sauvage captive en plus du réseau SAGIR.

Bilan de la DRH concernant le fonctionnement des cellules de veille, préconisations formulées par l'inspecteur santé et sécurité au travail :

Nous retiendrons que la gestion des cellules de veille dans l'établissement est très hétérogène... Le bilan retrace l'année 2024. L'initiative aura permis de réveiller certains managers, qui se sont mis à la page...

Rapport de visite de la direction des grands prédateurs terrestres :

La délégation des représentants du personnel a émis plusieurs préconisations. Les représentants du personnel estiment que les problèmes rencontrés par la DGPT dépassent le simple cadre de la FS-CSA. Le directeur général indique que les missions de la brigade Loup d'hier ne seront plus les missions de demain. Les locaux utilisés par la brigade pourraient être revus ultérieurement dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Programme annuel des visites de site 2026 :

Les représentants du personnel ont voté à l'unanimité les sites où auront lieu les visites de service effectuées par la formation spécialisée.

Point d'information concernant l'influenza aviaire :

Un retour d'expérience est réalisé dans le cadre de la crise "grippe aviaire" qui sévit actuellement. Plusieurs milliers de grues sont touchées. Une cellule de crise se réunit toutes les semaines, avec en point de mire la discussion : - sur les équipements de protection individuels (EPI) et les effets indispensables pour le ramassage des oiseaux, - la question de la mise à mort de ces animaux si nécessaire (achat de matador, formation sur la manipulation de ce genre d'outils)...

Bilan des accidents de travail (AT) et des maladies professionnelles (MP) pour les années 2022 à 2024 :

Le nombre d'AT/MP est en augmentation constante sur 3 ans. Elle est expliquée par la meilleure déclaration des accidents, réussie par la structuration du réseau SST. Notamment, les déclarations de morsures de tiques ou de chutes bénignes, a priori sans conséquence sur le coup, permettraient une prise en charge en cas de complications ultérieures.

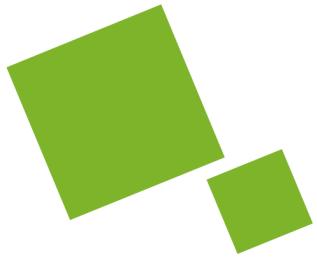


Tableau des accidents de travail et des maladies professionnelles 2025 :

Le Sne-FSU propose que les Conseillers de Prévention soient davantage impliqués dans l'analyse des accidents, afin que les causes soient mieux identifiées, et que des actions mieux ciblées puissent être mises en place... En effet, pour les chutes de plain-pied sans circonstance, il est difficile de produire une analyse et une politique de prévention. Le Sne-FSU propose : 1 accident = 1 analyse par le conseiller de prévention. Le Sne-FSU s'interroge sur un incident au cours duquel un agent a été trainé sur plusieurs mètres par un quad. Le Sne-FSU pense que la Formation spécialisée aurait dû être saisie ou a minima avoir l'information avant l'instance. L'administration explique que l'accident de service n'ayant entraîné que 5 jours d'arrêt, l'information de la Formation spécialisée exceptionnelle n'est pas nécessaire... Elle rappelle que le règlement intérieur ne prévoit une FS exceptionnelle qu'à partir de 7 jours d'arrêt. Le Sne-FSU estime que respecter le règlement intérieur c'est bien, mais rechercher l'efficacité de la politique de prévention, c'est mieux, un excès d'information ne pouvant nuire.

Tableaux de suivi des préconisations de l'ISTT, des délégations d'enquête et des préconisations visite de site :

Pour les différents tableaux présentés, le Sne-FSU se montre scrupuleux sur certaines suites données. Notamment de faire équiper comme cela était préconisé, un labo hydrobio d'un matériel de protection, même si un possible déménagement de ce labo est prévu pour 2029 ... Le Sne-FSU propose que les conseillers de prévention soient mieux associés dans le cadre des suivis des préconisations (ce n'est aujourd'hui pas identifié dans leur lettre de mission). Les responsables de site doivent prendre en main les enjeux SST ; les CP doivent pouvoir jouer leur rôle de conseiller, et donc avoir connaissance des préconisations...

Suivi des avis :

Le Sne-FSU reste là encore vigilant pour rappeler à l'administration les dossiers qui n'avancent pas : comme le dossier risque silicose dans les stands de tir ...

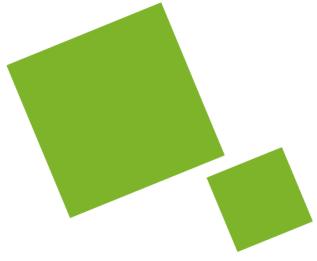
Questions diverses :

Le Sne-FSU porte plusieurs questions ou propositions, qui peuvent se résumer ainsi :

. Des incidents graves se répètent à Mayotte et les RP en prennent connaissance par des réseaux autres que celui de la FS. Le Président de la formation spécialisée répond que Mayotte est une zone française "différente". Le Sne-FSU entend qu'une réponse différenciée puisse être mise en place mais les échanges avec les RP doivent se faire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui !!!

. Bilan des signalements remontés par NH CONCEPT RSE (Sne) : La DRH rappelle que ce dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes fait l'objet d'un suivi dans le rapport social unique de l'établissement. Pour les années 2022 à 2023 les signalements sont apparents. De plus, il est recensé 5 signalements pour 2024 et 6 pour 2025. Au regard de la situation actuelle, ce nombre est faible, mais c'est toujours trop. Plus que le recensement des signalements, le Sne-FSU exige des actions correctives.

. Mise en place du baromètre social (Sne) : même si l'outil n'est pas identifié dans les préconisations de l'enquête psychosociale, un baromètre social (qui mesure l'état des troupes !!!) ... C'est un outil qui a été utilisé à l'AFB, établissement qui était également en construction. L'administration ne fait pas la sourde oreille et propose d'en reparler !!!?



En fin de séance, le Sne-FSU a fait sa lettre au père Noël qui ne comporte qu'un seul grand vœu : quand 2026, tous les dossiers évoqués dans cette instance ne soient plus des dossiers en cours mais que les dossiers soient vraiment clos avec les problèmes réglés.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques

Place à l'humain

Le Sne-FSU vous rappelle également les dates de ses prochaines permanences en visio (lien zoom : <https://ofb-fr.zoom.us/j/97028808592>) : le 29 janvier et le 26 février 2026 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30

NOUS CONTACTER :

Email : sne-fsu@ofb.gouv.fr

Site internet : <https://snefsu.org/sujets/le-sne-et-ses-sections/biodiversite-ofb/>



Contacter votre section « *Biodiversité* »

Haut-de-France - Normandie

cyrille.cantayre@ofb.gouv.fr
06 76 61 32 64

Bretagne - Pays-de-Loire

becot.matthieu@wanadoo.fr
06 14 16 19 81

Nouvelle-Aquitaine

js_reynaud@hotmail.fr
06 25 07 05 58

Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse

snepacacorse@gmail.com
stephane.plessis@ofb.gouv.fr
06 70 81 78 84 / 06 20 28 80 58

Centre - Val-de-Loire - Ile-de-France - Outre-Mer

sébastien.jacquillat@gmail.com 06 34 04 63 29

Grand-Est

patrice.brenans@ofb.gouv.fr
06 27 02 57 54

Bourgogne – Franche-Comté

sne-fsu@ofb.gouv.fr
06 20 99 91 84

Auvergne – Rhône-Alpes

amelie.chantereau@ofb.gouv.fr
06 30 62 93 87

Occitanie

fabienne.mallet@ofb.gouv.fr
06 83 61 17 37

Co-secrétaires de la branche « *Biodiversité* »

Isabelle HEBA Sébastien JACQUILLAT
06 68 77 69 49 06 34 04 63 29
isabelle.heba@gmail.com sébastien.jacquillat@gmail.com

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU



Adhérer c'est nous soutenir.

Nous soutenir c'est nous donner les moyens de vous informer et de vous défendre.